

Geneviève DUBOIS

E.N.S.B.
1988-1989
option : Médiathèques
publiques

PROJET DE RECHERCHE

SUR

L' EVALUATION DES POLITIQUES CULTURELLES

Sous la direction de :

M. Guy SAEZ, Professeur à l'Institut d'études politiques
de GRENOBLE.



1989

DSB

16

1/ PRESENTATION DU SUJET

Depuis quelques années, les initiatives en faveur de l'évaluation des politiques publiques se sont multipliées, en France, comme en témoignent les publications qui leur sont consacrées (cf. bibliographie).

Le secteur culturel n'échappe pas à cette évolution : ainsi le Conseil de l'Europe vient-il de rendre public les résultats d'une étude sur la politique culturelle de la France, et il vient d'être créé, à Grenoble, un Observatoire des politiques culturelles, dont l'une des missions est de réaliser des études d'évaluation.

Plusieurs facteurs sont à l'origine du développement des pratiques d'évaluation des politiques publiques :

- la Décentralisation, en remettant en cause le rôle de l'Etat a suscité un besoin de réflexion et d'analyse de la part de l'Etat et des Collectivités locales.
- le contexte de rigueur budgétaire des collectivités publiques a renforcé la nécessité de mieux maîtriser les coûts et les résultats des politiques publiques.
- l'évolution des pratiques administratives s'est traduite par un effort de rationalisation des choix budgétaires et de la gestion des services ; et ce qu'il est convenu d'appeler "la crise du service public" entraîne aujourd'hui une réflexion sur la redéfinition des missions du service public et de ses rapports avec l'utilisateur, réflexion qui repose largement sur des actions d'évaluation.

ESQUISSES DE DEFINITIONS

* Qu'est-ce qu'une politique culturelle ? En quoi consiste-t-elle ?

Il existe une grande diversité de démarches et de stratégies en matière de politique culturelle. Les politiques culturelles présentent des spécificités qui sont à prendre en compte dans le processus d'évaluation.

- la délimitation du domaine

Le terme "politique culturelle" recouvre un ensemble complexe d'activités assez différentes et qui ne sont pas automatiquement liées les unes aux autres.

Une politique culturelle qu'elle soit à l'initiative de l'Etat ou des Collectivités locales peut être décomposée en politiques par-

- les moyens

Les moyens mis en oeuvre pour réaliser la politique ou le programme sont à la fois humains, techniques et financiers :

. humains : les personnels peuvent être analysés quantitativement et qualitativement (selon leur statut, leurs compétences, leur efficience).

Par ailleurs, les moyens humains comprennent des éléments qui semblent difficiles, voire impossibles à mesurer : ainsi, l'action culturelle repose, en grande partie, sur des volontés d'hommes. Comment va-t-on pouvoir prendre en compte dans le cadre de l'évaluation un tel facteur ?

. techniques : les bâtiments, les technologies, les modes de gestion, les modes d'intervention.

Pour ce domaine aussi, il y a lieu d'en faire, si possible, la mesure quantitative, mais aussi d'en apprécier la qualité et l'impact.

. financiers : les ressources et les coûts.

Etude quantitative qui ne prend du sens que si on la compare avec une situation antérieure ou d'autres résultats.

- les résultats

C'est l'ensemble des informations recueillies dans le cadre de l'évaluation.

Quelles méthodes, quelles techniques seront utilisées pour produire ces informations ?

Le choix de ces méthodes et le traitement des informations ne vont-ils pas dépendre des finalités de l'évaluation ?

D'où l'importance de déterminer, au préalable, les finalités que l'on entend donner à l'évaluation.

La mise en oeuvre d'une politique vise à modifier un état de faits. Les résultats doivent donc permettre de saisir les évolutions qui se sont produites.

Il faut ensuite s'appliquer à expliquer les évolutions et changements observés : sont-ils dus à la politique des pouvoirs publics ou à d'autres facteurs, extérieurs à cette politique et indépendants d'elle? Pour répondre, il faut s'intéresser à l'environnement dans lequel se situe l'action, c'est à dire le contexte politique, économique, sociologique et culturel.

La prise en compte de ce contexte permettra de mieux saisir comment s'organisent les relations entre les pouvoirs publics et la société.

ticulières, qui pourront faire l'objet d'examens séparés. Plusieurs formules de découpage sont envisageables : par disciplines, par fonctions, par secteurs territoriaux, selon les différents acteurs.

- la multiplicité des acteurs en jeu

Services centraux de l'Etat, services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, associations, artistes, techniciens culturels, publics, une multiplicité d'acteurs collaborent à la mise en oeuvre d'une même politique culturelle. Sous quelle forme relationnelle ? Peut-on mesurer le degré d'indépendance, de dépendance ou d'interdépendance des acteurs en présence ? Cette analyse pose des difficultés car il s'agit d'étudier un domaine où une large part est faite à la subjectivité de chacun.

- la détermination des ressources

Les documents et états financiers du secteur culturel ne permettent par toujours d'isoler les dépenses relatives à un programme, ou à une activité. Ainsi, certains comptes sont globalisés, ce qui ne facilite pas, bien évidemment, une ventilation correcte des dépenses et recettes.

- l'examen des activités

Les politiques culturelles fabriquent des produits culturels. Etudier ces activités, c'est s'efforcer de mesurer les quantités produites (ex.: nombre de livres achetés, nombre de livres prêtés) mais c'est aussi apprécier la qualité de ces produits (ex.: quels types de livres ? quels publics ?)

* Qu'est-ce qu'une évaluation ?

8/ L'évaluation est une démarche qui consiste à analyser et mesurer les résultats d'une politique culturelle en fonction des objectifs qu'elle s'était fixée. Il s'agit donc de analyser les objectifs que se donnent les instances publiques, d'étudier les projets qu'elles ont établis, la façon dont ces projets ont été réalisés et les résultats auxquels ils sont parvenus.

- les objectifs

L'analyse des objectifs que s'est fixée la politique ou le programme constitue la première phase de la démarche d'évaluation. Les objectifs sont plus ou moins précis. Il arrive que l'élaboration de la politique ne donne pas lieu à la formulation d'objectifs. Les objectifs peuvent évoluer. Il faudra alors analyser les raisons de cette évolution et ses modalités. Autant de données qui seront à prendre en compte dans la synthèse finale.

METHODES D'EVALUATION

Le terme d'évaluation prête souvent à confusion. Il recouvre des actions aussi diverses que les diagnostics, rapports, enquêtes, suivis, bilans ... Leur réalisations fait appel à différentes méthodes quantitatives et qualitatives. La recherche en évaluation des politiques publiques fait état d'un certain nombre de travaux relatifs aux méthodes ou - approches méthodologiques - que nous présenterons. Nous nous efforcerons de savoir si ces méthodes peuvent être employées dans le cadre d'évaluations de politiques culturelles.

Il sera également présenté les principaux organismes qui concourent, en France, à l'évaluation des politiques culturelles, ainsi que les principales études effectuées dans ce domaine.

Quelle serait une démarche scientifique ? Quel est le rôle de l'évaluateur ? Quelle place doit-il occuper dans le processus d'évaluation ? Telles sont les questions auxquelles nous tenterons d'apporter une réponse.

UTILITE DE L'EVALUATION

* En quoi l'évaluation est-elle utile aux pouvoirs publics ?

A la différence des acteurs économiques qui reçoivent des signaux clairs et immédiats du marché pour ajuster leur offre de biens et de services, les pouvoirs publics reçoivent en retour, de leurs administrés, des informations fragmentaires et parfois trompeuses au travers des courriers d'usagers, de la presse ou de manifestations collectives. Les pouvoirs publics disposent certes de circuits d'information variés pour ajuster leurs actions sans attendre le verdict électoral : sondages d'opinion, services de renseignements, commissions d'usagers et représentants de l'administration, ... Toutefois, parmi ces outils, l'évaluation occupe une place particulière car elle doit permettre de prendre les décisions stratégiques ou opérationnelles qui s'imposent dans le cadre d'une politique donnée.

* Quels enjeux recouvre-t-elle ?

En raison de sa liaison étroite avec l'action des détenteurs du pouvoir politique, l'évaluation est souvent le siège d'enjeux socio-politiques intenses

De plus, la culture, elle-même, est devenue un enjeu dans les stratégies de développement des collectivités territoriales (médiatisation croissante du secteur culturel, "instrumentalisation" de la culture au profit du développement économique).

* Comment développer l'évaluation ?

La France n'est venue que tardivement à l'évaluation. Et, l'on s'interroge encore sur le rôle et la place à lui donner. Nous verrons comment dans certains pays l'évaluation est au coeur du processus décisionnel, quels usages en font les décideurs et les évolutions qui se manifestent dans les mentalités.

2/ METHODOLOGIE

2.1 LE STAGE

- le choix du lieu de stage :

Le stage sera effectué auprès de l'Observatoire des politiques culturelles.

Association loi 1901, l'Observatoire est implanté à Grenoble . Il bénéficie du soutien du Ministère de la Culture, de la Ville de Grenoble, du Département de l'Isère, et de la Région Rhône-Alpes.

L'Institut d'Etudes politiques, pour la formation et le Centre d'information et de documentation socio-culturelles, pour la documentation, sont associés à l'Observatoire.

Les missions de l'Observatoire sont :

- 1) une mission d'étude et d'évaluation
- 2) une mission de documentation et d'information
- 3) une mission de formation
- 4) la gestion de données culturelles territoriales
- 5) l'étude des dimensions internationales des politiques culturelles territoriales

Trois personnes travaillent à l'Observatoire : un Directeur, une chargée de mission et une secrétaire.
 A l'automne, une personne chargée de la formation devrait se joindre à l'équipe.

- le contenu du stage

1°) préparation de séminaires

- . séminaire de chercheurs sur l'évaluation, les 13 et 14 juin 1998, au Musée Dauphinois, organisé par l'Observatoire et le Centre d'études et de recherches sur l'aménagement du territoire (CERAT).
- . séminaire sur les nouvelles mesures en faveur du cinéma : rencontre d'élus (Fédération nationale des communes pour la culture) avec les responsables du Centre national cinématographique (C.N.C.), en Avignon, le 25 juillet

2°) travaux documentaires

- . réalisation d'une bibliographie sur le thème de l'évaluation des politiques publiques
- . travail documentaire sur les thèmes de l'Observatoire (à préciser)
- . constitution d'un fichier de responsables culturels locaux
- . recherche de documents ayant trait à la politique culturelle des villes de la Région Rhône-Alpes supérieures à 10.000 habitants.

2.2 LES SOURCES D'INFORMATION

- l'Observatoire

Le stage à l'Observatoire contribuera à l'enrichissement de mes connaissances du domaine culturel par la rencontre des spécialistes qui y travaillent ou qui seront présents aux séminaires, ainsi que par les travaux qui me seront demandés.

- l'expérience professionnelle

En tant qu'Attachée à la direction des bibliothèques municipales de Grenoble, j'ai eu l'expérience d'un secteur culturel. J'ai été confrontée à la difficulté d'évaluer des

équipements culturels et les services qu'il rendent aux usagers. C'est de cette expérience qu'est né, en majeure partie, le désir d'approfondir le domaine de l'évaluation des politiques culturelles.

- la bibliographie

La bibliographie qui constitue la deuxième partie du projet de recherche tente de faire le tour de la question de l'évaluation des politiques culturelles. On remarquera que le point de départ en est toutefois l'évaluation des politiques publiques. Ce qui peut sembler, à première vue, un détour s'est avéré, en fait, indispensable. La recherche en évaluation des politiques culturelles étant trop peu avancée, il a fallu nous orienter, pour cerner les différentes options méthodologiques, vers les travaux et expérimentations d'évaluation de politiques publiques autres que les politiques culturelles.

Dans la partie relative aux politiques culturelles, nous nous sommes efforcés de mettre en évidence la complexité et la diversité du secteur :

- . complexité de leur mise en oeuvre en raison de la multiplicité des acteurs et de leurs modes d'intervention.

- . diversité des approches possibles

Enfin, il y a lieu de noter qu'un grand nombre de documents émanent du Département des études et de la prospective du Ministère de la Culture, notamment les études sur la Décentralisation et les dépenses culturelles des collectivités locales. Nous reviendrons, dans le cadre de notre étude, sur le rôle joué par cet organisme dans l'évaluation des politiques culturelles.

BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE COMMENTEE

1/ L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

1.1 RECHERCHE D'UNE METHODOLOGIE

1.1.1 Ouvrages

1.1.2 Articles

1.2 EXEMPLES D'APPLICATION

1.2.1 Politique sociale : rapport du Commissariat général du Plan

1.2.2 Industrie

1.2.3 Recherche

2/ L'EVALUATION DES POLITIQUES CULTURELLES

2.1 RECHERCHE D'UNE METHODOLOGIE

2.1.1 Etudes

2.1.2 Colloque

2.2 EVALUATION DE L'ACTION DU MINISTERE DE LA CULTURE

2.2.1 Ouvrages et études

2.2.2 Articles

2.3 EVALUATION DE LA POLITIQUE CULTURELLE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

2.3.1 Villes

2.3.2.1 Etudes

2.3.2.2 Articles

2.3.2 Départements

2.3.3 Régions

2.4 EVALUATION DES AGENTS CULTURELS

2.4.1 Publics

2.4.2 Professionnels de la culture

2.4.3 Techniques

2.4.4 Médias

1/ L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

1.1 RECHERCHE D'UNE METHODOLOGIE

1.1.1 Ouvrages et rapports

M. DELEAU, J.P. NIOCHE, P. PENZ, R. POINSARD.- Evaluer les politiques publiques : méthodes, déontologie, organisation : rapport pour le Commissariat général du Plan.- Paris : la Documentation française, 1986.- 184 p.

Ce rapport fait suite à l'étude demandée, en 1984, par le Commissariat général du Plan. Il donne une définition relativement stricte de l'évaluation. Celle-ci diffère des procédures traditionnelles, notamment des contrôles administratifs, largement internes.

Deux caractéristiques sont particulièrement importantes :

1°) sa nature "extravertie"

2°) l'utilisation de mesures quantitatives

La deuxième partie de ce rapport s'intéresse aux aspects méthodologiques de l'évaluation. Les différentes méthodes existantes et les conditions de leur mise en oeuvre sont examinées. Les lacunes les plus flagrantes s'observent dans deux domaines : d'abord, celui du recours à l'expérimentation très peu développé en France, ainsi que celui des modèles micro-économiques, jugés insuffisants.

Des règles déontologiques pour la conduite de l'évaluation sont ensuite proposées. Il est également fait état de recommandations pour développer l'évaluation des politiques publiques en France.

E. MONNIER.- Evaluation de l'action des pouvoirs publics : du projet au bilan.- Paris : Economica, 1987.- 169 p.

L'évaluation fait, aujourd'hui, en France, l'objet d'un intérêt grandissant. Eric Monnier rappelle, d'abord, les conditions d'apparition et d'évolution de cette pratique dans le champ des sciences sociales, et analyse les limites des expérimentations américaines, jugées trop réductrices pour être transposées en France. Il propose une nouvelle approche de l'évaluation, l'évaluation pluraliste, définie comme "une succession d'analyses effectuées à partir de points de vue de plus en plus nombreux et complexes".

Ensuite, sont analysés les processus d'élaboration des programmes publics pour préciser l'environnement dans lequel les évaluations se situent et clarifier les conditions d'utilisation de leurs résultats.

Les différentes options méthodologiques possibles sont examinées en fonction des finalités de l'évaluation et des modalités de sa mise en oeuvre. Enfin, l'auteur rend compte de trois expériences d'évaluation de programmes publics, en France, au Canada et en Norvège

J.P. NIOCHE, R. POINSARD.- L'évaluation des politiques publiques.- Paris : Economica, 1984.- 302 p.

1.1.2 Articles

M. CROZIER : L'évaluation par les administrés. Problèmes politiques et sociaux, n°599, janvier 1989, pp. 43-46 (extr. de : Etat modeste, Etat moderne, Paris, Fayard, 1987, pp. 254-260).

Comment insérer dans la procédure d'évaluation l'expérience des administrés ?

M. Crozier constate qu'il n'a pas été apporté de réponse valable à cette question, pour l'instant, en France. Seuls, les japonais ont réussi, du moins partiellement. L'auteur rend compte de l'expérience du Japon qui a permis d'engager une réflexion constante sur le service public et tend également à changer l'état d'esprit des dirigeants.

Mais, il ne saurait être question de transposer cette expérience en France. En conclusion, M. Crozier esquisse une solution à la française qui consiste à insérer l'évaluation dans le processus décisionnel et institutionnel, et à créer des cellules départementales d'évaluation, chargées sur le terrain d'analyses et d'enquêtes, et informées des problèmes à traiter par les médiateurs élus.

J.P. NIOCHE : De l'évaluation à l'analyse des politiques publiques. Revue française de science politique, n°1, février 1982, pp

Cet article a pour objet de faire le point sur les possibilités de développement de la recherche en évaluation des politiques publiques en France. Constatant le retard de la France dans ce domaine par rapport à d'autres pays (Grande-Bretagne, Canada, R.F.A., Suède, U.S.A.) qui connaissent l'important mouvement de l'évaluation research, J.P. Nioche analyse les raisons de ce retard, notamment à partir d'une enquête sur les travaux d'évaluation réalisés en France.

Mais, l'ampleur de retard montre qu'il y a là un problème de fond. L'auteur démontre comment non seulement l'évaluation mais l'analyse des politiques publiques peuvent contribuer à une meilleure connaissance du fonctionnement du système politico-administratif dans ses rapports avec la société, et à l'enrichissement du débat politique lui-même.

H. WOLMAN : Les facteurs de réussite ou d'échec des politiques publiques. Politiques et management public, n°3, septembre 1985, pp. 51-97.

Cet article présente un cadre d'analyse de l'impact des politiques publiques. L'évaluation y est présentée comme un facteur particulièrement important de réussite des programmes, à condition qu'elle fasse partie intégrante des processus décisionnel et d'exécution de l'organisation.

REVUES CONSACREES A L'EVALUATION

Pour, numéro spécial, n°107, juin, juillet, août 1986 : l'Evaluation au pouvoir.

Urbanisme, numéro spécial, n°208, mars 1987 : A quoi sert l'évaluation ?

Problèmes politiques et sociaux, n°599, janvier 1989, pp.32-51 :
Les approches de l'évaluation

REVUES SPECIALISEES

En France :

- les Cahiers de la Fonction publique
- Politiques et management public
- Revue française d'administration publique
- Revue française de sciences administratives
- Revue française de science politique

A l'étranger :

- Evaluation
- Evaluation quaterly
- Evaluation news
- Evaluation review
- Evaluation ans programm planning
- Evaluation studies review annual

1.2 EXEMPLES D'APPLICATION

1.2.1 Politique sociale

J.C. RAY, J.M. DUPUIS, J.P. TRICART.- Les politiques sociales transversales : une méthodologie d'évaluation de leurs effets locaux : rapport au Commissariat général du Plan.- Paris : la Documentation française, 1986.- 178 p.

Ce rapport résulte de la mission confiée, en janvier 1985, par le Commissariat général du Plan à un groupe de travail chargé de la définition d'un dispositif d'évaluation des politiques sociales locales. Il expose, d'abord, les principes de l'évaluation et, ensuite, les outils. Ces deux aspects de la démarche étant indissociables dans la conduite concrète d'une évaluation.

1.2.2 Industrie

A. BURLAUD, M. RAIMBAULT, J.M. SAUSSOIS : L'évaluation nécessaire et impossible des aides de l'Etat à l'industrie. Politiques et management public, n°2, juin 1986, pp. 67-89.

L'article montre que les mécanismes d'aide qui sont décrits sont légitimés par l'évaluation qui apporte une caution "scientifique" au processus de décision. L'évaluation est donc nécessaire à la survie du dispositif d'aides. Acte de légitimation, l'évaluation est aussi un instrument du dialogue entre l'Etat et l'industrie.

1.2.3 Recherche

R. ARVANITIS, M. CALLON, B. LATOUR.- Evaluation des politiques publiques de la recherche et de la technologie : analyse des programmes nationaux de recherche.- Paris : la Documentation française, 1986.- 90 p.

Ce travail a été conçu, à l'origine, comme une réflexion destinée à clarifier les indicateurs permettant d'évaluer les résultats d'un programme de recherche. Il s'est avéré, très rapidement, impossible de séparer l'élaboration des indicateurs d'une réflexion plus générale sur la notion de programmation elle-même.

Il est apparu que programmation et évaluation entretiennent des rapports étroits et qu'il existe différents types d'évaluation dont un classement est proposé. Le rapport esquisse un modèle de structures adaptées à la programmation et préconise la mise en oeuvre d'une véritable information quantitative par la création d'un Observatoire des sciences et des techniques.

2/ L'EVALUATION DES POLITIQUES CULTURELLES

2.1 RECHERCHE D'UNE METHODOLOGIE

2.1.1 Etudes

J. MOULINIER.- Evaluer pour mieux programmer l'action culturelle.- Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, Service des études et de la recherche, 1978.- 36 p.

Les expériences d'évaluation réalisées à Annecy, Lyon, Grenoble, ainsi que d'autres expériences plus limitées permettent d'observer des différences dans la mise en oeuvre et la réalisation du processus d'évaluation, mais aussi des similitudes quant aux techniques utilisées. La réflexion se poursuit de façon plus générale et critique sur les conditions de développement des pratiques d'évaluation de l'action culturelle. Des propositions et recommandations méthodologiques sont élaborées.

R. RIZZARDO : L'évaluation des politiques culturelles locales.(non publ.), novembre 1986, 4 p dactylogr.

R. Rizzardo définit le processus d'évaluation comme l'analyse des points suivants :

- 1°) analyse des objectifs (ou non-objectifs) de la politique
- 2°) analyse des moyens mis en oeuvre pour réaliser la politique
- 3°) analyse des résultats, c'est à dire des informations recueillies dans le cadre de l'évaluation
- 4°) analyse de l'environnement

Le rôle de l'évaluateur et son cadre d'intervention sont précisés.

cf premières pages

2.1.2 Colloque

Evaluation des politiques culturelles territoriales : actes du séminaire organisé par l'ANFIAC en collab. avec le Département des Etudes et de la Prospective du Ministère de la Culture, Annecy, 4-5/12/1987.- Paris : ANFIAC, 1988.- 35 p.

L'objectif essentiel de ces deux journées de réflexion qui réunissaient des Elus, administratifs, artistes, techniciens et chercheurs, était de clarifier le concept d'évaluation de politique culturelle locale et d'en préciser la ou les méthodologies.

A la lumière de l'expérience d'Annecy, il a été possible de commencer à en délimiter les contours et de mieux cerner les résultats qu'il est envisageable d'en attendre.

2.2 EVALUATION DE L'ACTION DU MINISTERE DE LA CULTURE

2.2.1 Ouvrages et études

CONSEIL DE L'EUROPE.- La politique culturelle de la France. Programme européen d'évaluation.- Paris : la Documentation française, 1988.- 394 p.

Cette évaluation de la politique culturelle de la France est la première expérience d'un programme d'analyse des politiques culturelles nationales des pays membres du Conseil de l'Europe, décidé par le Conseil de coopération culturelle, en juin 1985. Cette étude dresse le panorama de l'action du Ministère de la Culture français depuis sa création, en 1959, dans les domaines de la décentralisation, de la création et de la démocratisation. Elle analyse les résultats obtenus dans les secteurs où ceux-ci sont mesurables.

J. RENARD.- L'élan culturel : la France en mouvement.- Paris : PUF, 1987. - 227 p.

Ecrit par un membre du cabinet de J. LANG, ce livre présente le bilan des différentes avancées culturelles qui ont vu le jour de 1981 à 1986.

Le Livre et la lecture : la politique culturelle 1981-1985 : bilan de la législature.- Paris : Ministère de la Culture, Service information et communication, |1985|.- 23 p.

La Politique culturelle 1981-1985 : bilan de la législature.- Paris : ministère de la Culture, |1985|.- pag. mult.

La Décentralisation culturelle et la politique culturelle des collectivités territoriales : bibliographie : 1982-1987.- Paris : Ministère de la Culture et la Communication, Département des études et de la prospective, 1987.- 82 p.

Ce travail recense toute la littérature publiée sur la décentralisation culturelle, la politique culturelle des collectivités territoriales ainsi que la politique contractuelle de l'Etat avec les Collectivités, à partir de 1982, date de la première loi de décentralisation.

2.2.2 Articles

P. MOULINIER : Le Ministère de la Culture et ses subventions. Revue française de finances publiques, n°23, 1988, pp 66-77; tabl.

Le Ministère de la Culture est fortement subventionneur. Ce sont les Collectivités territoriales et les organismes culturels en majorité associatifs, qui reçoivent la majeure partie des subventions.

2.3. EVALUATION DE LA POLITIQUE CULTURELLE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

2.3.1 Villes

2.3.2.1 Etudes

Dix ans d'action culturelle à Grenoble 1965-1975 : éléments pour un bilan.- Grenoble, 1977.- 10 fasc.

Cette étude, déjà ancienne, est une des premières du genre. Elle se compose d'une chronologie des événements culturels, d'une interview de M. B. GILMAN, Maire-adjoint à la Culture et d'une analyse de l'évolution du budget culturel et socio-culturel de la Ville de 1964 à 1974.

E. FRIEDBERG, P. URFALINO.- Le jeu du catalogue : les contraintes de l'action culturelle dans les villes.- Paris : la Documentation française, 1984.- 153 p.

Analyse des prises de décision municipales dans le domaine culturel, à partir d'une enquête sur les relations entre les municipalités et les acteurs culturels à Amiens, Montpellier et Rennes.

Les Dépenses culturelles des villes françaises en 1981 : étude du Ministère de la Culture, Dir. du développement culturel, service des études et recherches et de la Sté d'études pour le développement économique [SEDES] ; réd. par J.M. Guy, O. Timbart, G. de Brébisson.- Paris : la Documentation française, 1985.- 2 vol.

2.3.2.2 Articles

Les Dépenses culturelles des villes ont triplé de 1978 à 1984. Développement culturel, n°65, mars 1986, pp. 1-2.

E. FRIEDBERG, P. URFALINO : La gestion des politiques culturelles municipales : de l'inflation culturelle à l'évaluation politique. Politiques et management public, n°1, hiver 1984, pp. 3-27.

Les auteurs mettent en évidence les contraintes de l'action culturelle dans les villes qui s'expriment au travers :

- de la limitation de la capacité d'action de la municipalité
- de l'absence de véritable programme d'action ; ce que les auteurs nomment le catalogue comme politique
- la prépondérance de l'offre culturelle

Il n'existe pas de véritable évaluation culturelle.

Source de pression inflationniste, l'évaluation culturelle, telle qu'elle est pratiquée, conduit à multiplier les initiatives et à accroître les moyens comme gages de réussite.

Mais, dans un contexte économique difficile, elle est supplantée par l'évaluation politique qui est plus réceptive aux signaux de l'environnement.

La prédominance de l'une ou de l'autre a pour incidence la croissance du budget culturel ou sa stagnation.

En conclusion, les auteurs évaluent les risques que fait encourir, à plus long terme, cette alternance d'évaluations au développement des politiques culturelles

2.3.2 Départements

J. MENGIN, J. LEPAGE.- Le rôle culturel du département.- Paris : la Documentation française, 1987.- 230 p.

Enquête auprès de quatre départements : Calvados, Creuse, Drôme, Savoie sur les objectifs, les méthodes et moyens d'intervention et le contenu des politiques culturelles menées par les départements.

Un premier bilan de la politique culturelle des départements.- Paris : Ministère de la Culture, Service des études et recherches, 1985.- 7 p.

- 1,4 % du budget et 20 francs par habitant sont consacrés à la culture.

- la culture reste marginale dans les arbitrages budgétaires des Conseils généraux, mais effectue une percée.

2.3.3 Régions

La Politique culturelle en région : bilan de la législature 1981-1985.- Paris : Ministère de la Culture, Direction du développement culturel, 1986.- 52 p.

Ce document dresse un bilan ses actions menées dans chacune des Directions régionales des affaires culturelles entre 1981 et 1985.

E. FRIEDBERG, P. URFALINO.- La décentralisation culturelle : la culture au service des régions.- Paris : Ministère de la Culture, Service des études et recherches, 1984.- 46 p.

Compte-rendu d'une enquête sur l'impact des conventions de développement culturel régional dans trois régions. Etude sur le processus de décentralisation culturelle notamment en faveur des régions.

Les Dépenses culturelles des régions. Développement culturel, n°73, 1988, 5 p. ; tabl.

En 1984, les Régions ont dépensé 580 millions de francs pour la culture. Ce chiffre recouvre des situations contrastées : grands écarts selon les régions, grandes différences selon les activités.

2.4 EVALUATION DES AGENTS CULTURELS

2.4.1 Publics

J.F. BARBIER-BOUVET, M. POULAIN.- Publics à l'oeuvre : pratiques culturelles à la Bibliothèque publique d'information du Centre Pompidou.- Paris : la Documentation française, 1986.- 296 p.

Etude sociologique des publics de la B.P.I., réalisée par des praticiens à l'aide de différentes techniques : observation, interview, enquêtes...

J.C. PASSERON, M. GRUMBACH, et al.- L'oeil à la page : enquête sur les images et les bibliothèques.- Paris : B.P.I., 1985.- 345 p.

Analyse de la fréquentation des fonds de vidéocassettes et diapositives dans huit bibliothèques publiques.

2.4.2 Professionnels de la culture

B. SEIBEL.- Au nom du livre... Analyse sociale d'une profession : les bibliothécaires.- Paris : la Documentation française, 1988.- 230 p.

Depuis une quarantaine d'années, le développement des loisirs culturels, l'augmentation du nombre d'étudiants et les mutations de l'enseignement, la construction et l'extension de nombreuses bibliothèques ont entraîné une transformation profonde de la profession de bibliothécaire.

L'analyse de B. Seibel repose sur une enquête effectuée auprès de plus de 1000 personnes travaillant, en 1984, pour moitié, soit dans le secteur de l'Etat, soit dans celui des collectivités locales. Cette enquête a été précédée d'une série d'entretiens semi-directifs qui avaient pour but de dégager les éléments objectifs et subjectifs permettant de comprendre la structuration actuelle de la profession et d'élaborer des indicateurs utilisables dans le questionnaire d'enquête.

Cette étude permet de dégager les caractères essentiels d'une profession en pleine mutation : la pyramide des âges révèle une surreprésentation des bibliothécaires âgés de 35 à 44 ans, conséquence du recrutement massif au cours des années 1965-1975 ; les classes dites populaires pénètrent progressivement dans la profession où les femmes dominent largement (86 %).

Les tâches des bibliothécaires sont en cours de redéfinition. Les tâches érudites, traditionnellement liées à l'exercice de la profession, subsistent encore, mais les activités de médiation vers le public favorisent le développement de nouvelles pratiques, donnant lieu à l'émergence de nouveaux modèles : ainsi, l'expert-gestionnaire, ce modèle consistant à mener l'action après avoir analysé et décidé des moyens, a pour objectif d'améliorer la qualité du service ; le médiateur, quant à lui, s'appuie sur les nouvelles technologies ou sur des techniques de diffusion d'un genre nouveau (animation), à la recherche de la valorisation de sa compétence culturelle.

Cette évolution, et les effets de l'introduction de l'innovation technologique sur la profession, sont parfaitement analysés dans ce livre ; il permet de mieux connaître cette profession et aidera les bibliothécaires à réfléchir sur l'évolution de leur profession.

J.M. BOUVAIST : Economie de marché et militantisme culturel : les nouveaux éditeurs. Les Cahiers de l'animation, n°56, 1986.

D. POULOT : Les mutations de la sociabilité dans les musées français et les stratégies des conservateurs 1960-1980. Sociologie de l'art, Coloque Marseille, juin 1985, Paris, la Documentation française, 1986.

2.4.3 Techniques

J.F. BARBIER-BOUVET : L'embarras du choix : sociologie du libre-accès en bibliothèque. Bulletin des bibliothèques de France, XXXI (4), 1986, pp. 294 - 299.

t/ J.F. BARBIER-BOUVER : Le tout et la partie : perception et usages de la classification et du classement pour le public des bibliothèques. Coopération, n°6, décembre 1987, pp. 12-13.

Cet article se propose d'établir la problématique d'une recherche, devant être réalisée en 1988, sous la direction d'Eliseo Véron - en cours de publication - sur les classifications et classements en usage dans les bibliothèques.

La recherche comportera deux volets :

- 1°) d'une part les représentations que les lecteurs ont de la classification, et l'adéquation de celle-ci avec leurs classifications personnelles, implicites et empiriques ;
- 2°) d'autre part, les usages effectifs qu'ils font des classements et des repères proposés in situ par la bibliothèque à travers sa mise en rayon et sa signalétique.

H. GOTTESDIENER.- Evaluer l'exposition : définitions, méthodes et bibliographie commentée d'études et d'évaluations.- Paris : la Documentation française, 1987.- 102 p.

2.4.4 Médias

Dossier : livre, TV, cinéma, Politiques et pratiques culturelles. Analyses et documents économiques, n°29, février 1988, pp.17-69 ; tabl.

Quel que soit le secteur - audiovisuel, cinéma, édition - la culture semble devenir une marchandise comme les autres, confrontée aux lois de l'argent. Evolution des politiques culturelles, situation de ces secteurs, pratiques culturelles.

§
§
§
§
§
§





* 9 5 7 2 2 4 5 *